

ELECTION CAISSE DE RETRAITE
15 MAI – 17 JUIN

**Vous voulez
sécuriser votre
retraite ?**

Votez Les CDF

« LA CARCDSF : stabilité et continuité »

Alors que se profilent, à partir de la mi-mai et jusqu'au 18 juin, les élections partielles au sein de la Caisse autonome de retraite des chirurgiens-dentistes et des sages-femmes (CARCDSF), un organisme où les CDF sont majoritaires, **Éric Quièvre**, son secrétaire général, rappelle l'importance de ce rendez-vous électoral au regard des missions de la Caisse et de la conjoncture politico-sanitaire actuelle.

En quoi ce scrutin est-il impactant pour la profession ?

Éric Quièvre : Parce que nous avons la chance d'avoir une caisse de retraite qui est autonome, même s'il agit de la Caisse de retraite des chirurgiens-dentistes et des sages-femmes. Si bien que nous avons notre mot à dire sur sa gestion. Or, au sein d'un système qui a structurellement tendance à être géré par l'État, cette autonomie, et non cette indépendance, est précieuse.

Et puis, élire des membres des CDF au conseil d'administration de la CARCDSF permet évidemment au syndicat d'y être représenté, ce qui est essentiel. Sachant que l'action de la Caisse a trait à quatre domaines : la retraite de base, où elle sert d'intermédiaire à la Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales (CNAVPL) ; le régime complémentaire qui, lui, est géré directement par la CARCDSF ; les indemnités journalières (invalidité, décès...) ; et enfin, les prestations complémentaires de vieillesse (PCV) via lesquelles l'Assurance maladie abonde, en tant que tiers, la cotisation retraite des praticiens conventionnés.

Dans quel cadre intervient ce scrutin au regard du fonctionnement de la CARCDSF ?

E. Q. : Au sein de la CARCDSF, on vote tous les trois ans pour renouveler par moitié le conseil d'administration. Ce dernier est composé de vingt membres dont treize chirurgiens-

dentistes cotisants, quatre chirurgiens-dentistes allocataires, deux sages-femmes cotisantes et une sage-femme allocataire. En théorie, on pourrait penser que par le poids du nombre, les chirurgiens-dentistes imposent, quoi qu'il arrive, leurs vues.

Mais dans la réalité, il y a une réelle concorde entre les deux professions. Nous fonctionnons en bonne harmonie et c'est une chance qu'il est essentiel de préserver par-delà ce que l'on peut lire sur les réseaux sociaux. Sachant que les sages-femmes bénéficient au sein de certaines commissions d'une réelle autonomie.

Lors de ce scrutin, il s'agira de désigner une partie des administrateurs des collèges électoraux, définis géographiquement. Pour ce qui est des chirurgiens-dentistes, les collèges sont au nombre de quatre pour les professionnels allocataires et de cinq pour les praticiens cotisants. Chacun d'eux se voit attribuer un nombre d'administrateurs qui est fonction de la population du territoire en question. Les administrateurs des collèges électoraux sont eux-mêmes membres du conseil d'administration de la CARCDSF mais également de ses différentes commissions. Celles-ci se réunissent, par exemple, pour déterminer le degré d'invalidité de tel ou tel praticien, statuer sur des cas particuliers, etc.

Quelle est la place des professionnels allocataires dans le dispositif ?

E. Q. : Beaucoup de membres des CDF, qui étaient auparavant élus au sein du collège des cotisants, se présentent dés-



ormais au sein de celui des allocataires. L'objectif est de valoriser à bon escient l'expérience qu'ils ont accumulée et de s'appuyer sur cet acquis. De manière générale, les praticiens allocataires ont davantage tendance à se mobiliser et donc à voter lors des élections. Peut-être parce qu'ils se sentent encore plus directement concernés.

Qu'est-ce qui caractérise fondamentalement la CARCDSF ?

E. Q. : Le fait qu'elle soit marquée par la stabilité et la continuité. D'abord parce qu'encore une fois, les anciens transmettent leur expérience aux jeunes élus. La notion de renouvellement est en effet toute aussi importante. D'ailleurs, cette année, de jeunes confrères se présentent, ce qui est extrêmement positif. Il s'agit de leur passer progressivement le flambeau.

Les retraites sont une thématique certes un peu technique qui nécessite à la fois engagement et effort d'acculturation. C'est un exercice intellectuel extrêmement stimulant et intéressant car, par-delà l'aspect technique, on traite de l'humain et de valeurs promues par les Chirugiens-dentistes de France. En outre, la CARCDSF est une institution agile et réactive. Elle l'a prouvé lors de la période que nous traversons en s'impliquant pleinement, en versant des aides et en faisant certains gestes comme le gel des cotisations pendant le confinement.

Comment se positionnera la CARCDSF face à la réforme des retraites actuellement entre parenthèses ?

E. Q. : Il va nous falloir trouver des partenaires et des alliés afin de peser davantage et faire respecter les spécificités des professionnels de santé libéraux.

Nos atouts sont notre bonne gestion et la constitution de réserves. Non pas, comme certains l'ont suggéré, pour les redistribuer à tous mais pour aider la profession à passer la période délicate que nous connaissons sur le plan démographique avec beaucoup de départs en retraite et un nombre moindre de praticiens quadragénaires. Nous sommes en train d'atteindre cet objectif sans avoir eu à augmenter sensiblement le montant des cotisations. Les réserves ont également permis d'aider, en matière de prévoyance, ceux qui étaient dans le besoin dans le cadre du fonds de solidarité mis en place à l'occasion de la crise sanitaire. Il est crucial de préserver cette gestion de bon père de famille et de ne pas en dilapider le fruit dans le cadre d'une sorte de pot commun auquel serait susceptible d'aboutir la réforme voulue par le gouvernement.

Propos recueillis par Noam Benru

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour les chirurgiens-dentistes

Cotisants

13 administrateurs cotisants sont élus au scrutin majoritaire sur la base de 5 collèges territoriaux rattachés à l'adresse professionnelle principale.

Les collèges territoriaux 1, 4 et 5 élisent respectivement 3 administrateurs pour une durée de 6 ans. Le renouvellement a lieu successivement tous les 3 ans pour 1 puis 2 postes. Les collèges territoriaux 2 et 3 élisent respectivement 2 administrateurs pour une durée de 6 ans, renouvelables tous les 3 ans par moitié.

En 2021 doivent être élus :
2 administrateurs pour les collèges 1, 2* et 5
1 administrateur pour les collèges 3 et 4

* Particularité du collège 2 : deux sièges doivent être renouvelés en 2021 mais un élu le sera jusqu'en 2024 et l'autre jusqu'en 2027. Le choix s'effectuera sur la base du volontariat ou par tirage au sort en 2024.

Allocataires

4 administrateurs allocataires sont élus pour 6 ans au scrutin majoritaire sur la base de 4 collèges territoriaux rattachés au domicile principal.

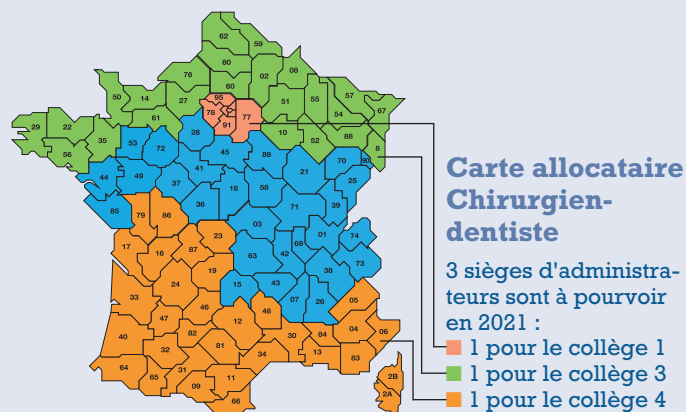
En 2021 doivent être élus :
1 administrateur pour les collèges 1, 3 et 4.

Pour les sages-femmes

2 administrateurs cotisants sont élus pour 6 ans au niveau national et au scrutin de liste bloquée et majoritaire.

1 administrateur allocataire est élu pour 6 ans au niveau national et au scrutin de liste bloquée et majoritaire.

En 2021, aucun siège n'est à renouveler chez les sages-femmes



Les candidats CDF pour les élections CARCDSF 2021



Vincent Lefebvre



Antoinette Felfelli

Collège 3

Bretagne, Normandie
et Pays de la Loire

Titulaire : Vincent Lefebvre (29), 53 ans

Suppléant : Antoinette Felfelli (76), 64 ans

Collège 4

DROM, Nouvelle-Aquitaine
et Occitanie

Titulaire : Marc Bouziges (30), 65 ans

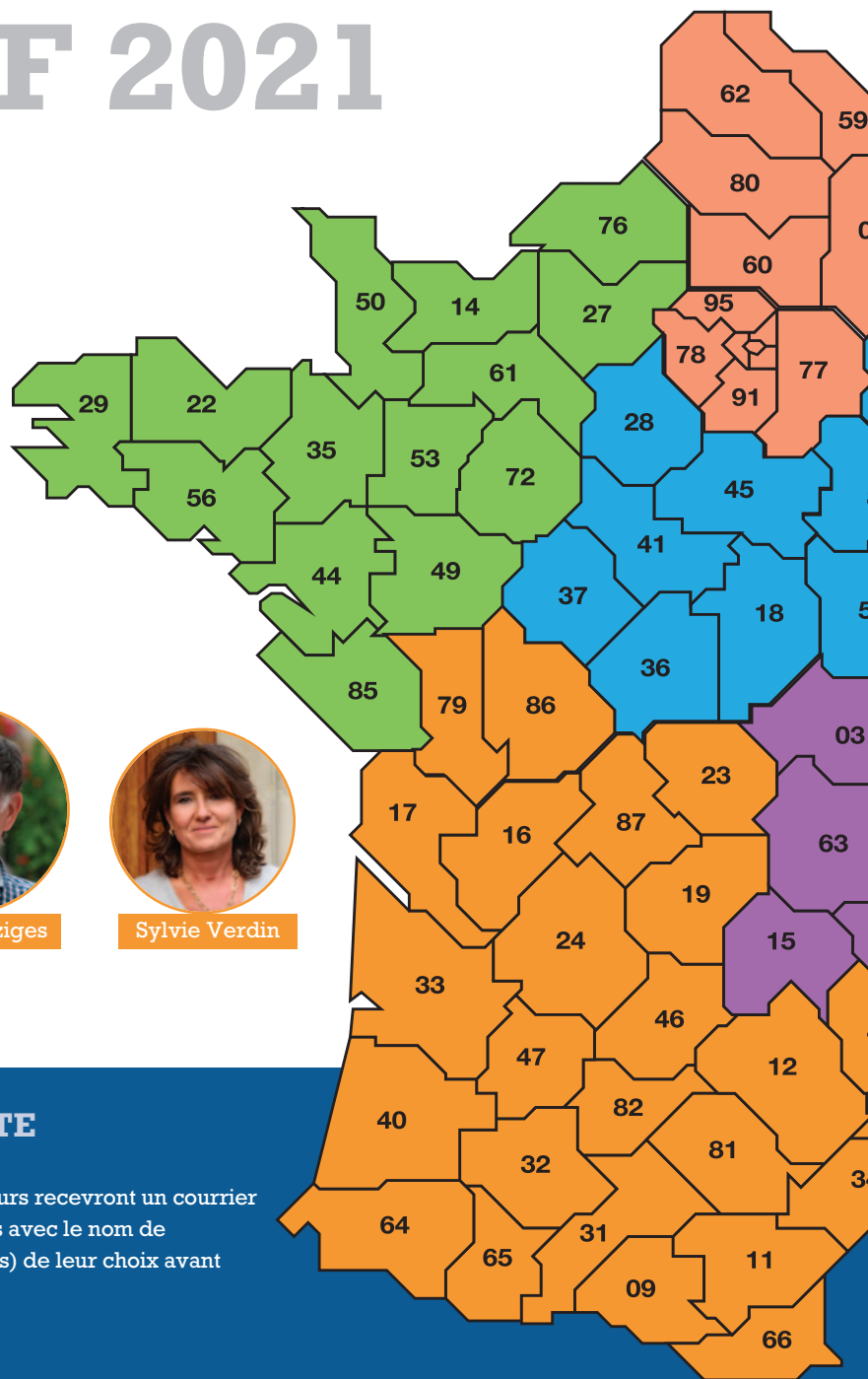
Suppléant : Sylvie Verdin (11), 57 ans



Marc Bouziges



Sylvie Verdin



DATES CLÉS ET MODALITÉS DU VOTE

Dans la semaine précédant l'ouverture du scrutin, les électeurs recevront un courrier de la CARCDSF. Ils devront alors renvoyer la carte réponses avec le nom de la personne de leur choix ou les codes-barres avec les nom(s) de leur choix avant le 15 juin... N'attendez pas la dernière limite !

- **18 mai :** Ouverture du scrutin
- **17 juin :** Clôture du scrutin
- **18 juin :** Dépouillement public à partir de 9h00 dans les locaux de la CARCDSF en présence d'un huissier de justice
- **8 juillet :** Réunion du conseil d'administration pour élire le président, le Bureau et constituer les commissions

Collège 1
Hauts-de-France et Île-de-France

Titulaire : Pétra Faton (75), 32 ans
Suppléant : Romain Durand (77), 40 ans

Titulaire : Benoît Caloone (59), 50 ans
Suppléante : Marie Fortin (80), 38 ans



Petra Faton



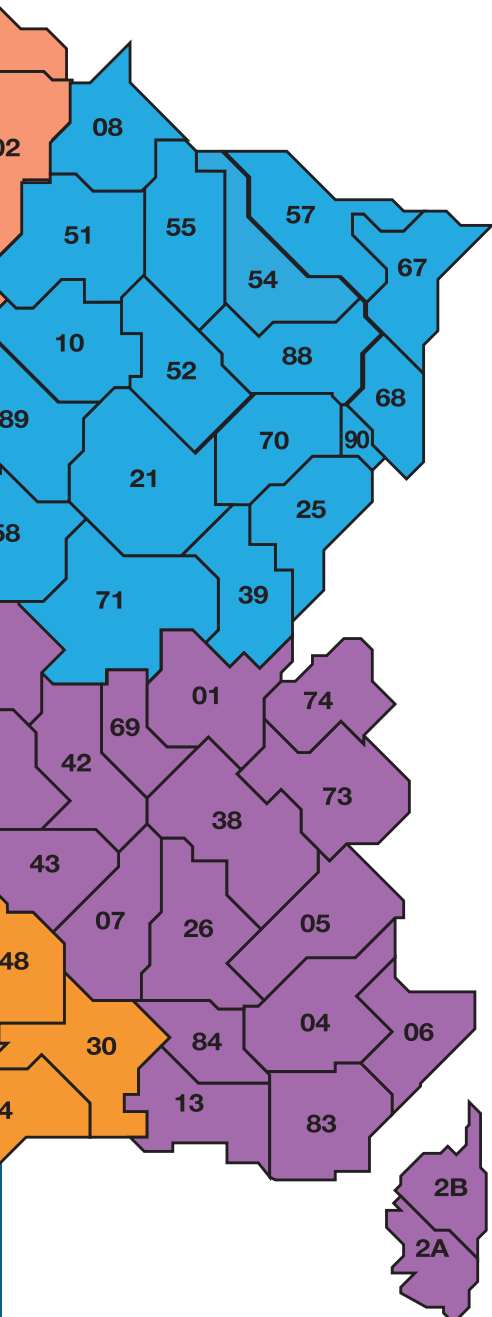
Romain Durand



Benoît Caloone



Marie Fortin



Collège 2
Bourgogne-Franche-Comté,
Centre-Val de Loire et Grand-Est

Titulaire : Jean-Marie Largent (45), 55 ans,
Suppléant : Jean-Pierre Bonneville (36), 53 ans

Titulaire : Frank Lefèvre (54), 68 ans,
Suppléante : Martine Barth-Arlt (67), 58 ans



Jean-Marie Largent



Jean-Pierre Bonneville



Frank Lefèvre



Martine Barth-Arlt

Collège 5
Auvergne-Rhône-Alpes,
Provence Alpes Côte-d'Azur, Corse

Titulaire : Joseph El Rayes (63), 43 ans
Suppléant : Isabelle Lafaurie (83), 53 ans,

Titulaire : Corinne Garcia (26), 43 ans
Suppléante : François Escolle (13), 43 ans



Joseph El Rayes



Isabelle Lafaurie



Corinne Garcia



François Escolle